

district m figure au palmarès *Technology*

Fast 500 de Deloitte

Remi Fournier est nommé directeur général de la gestion des
revenus

Montréal, le 15 novembre 2018 – district.m, une entreprise montréalaise de technologies publicitaires de premier plan a été récompensée aujourd’hui pour sa croissance et son innovation exceptionnelle, se classant respectivement #25 et #123 aux palmarès *Technology Fast 50* Canada et *Fast 500 North America* de Deloitte, et ce, après avoir connu une hausse des revenus de 926 % entre 2014 et 2017. Avec cette croissance, Remi Fournier a été nommé directeur général de la gestion des revenus.

« district m a été fondé dans le but de démocratiser la publicité en créant un écosystème publicitaire transparent, souple et axé sur l’utilisateur. Il est inouï de constater qu’une entreprise fondée à Montréal en 2013 et qui a ouvert son premier bureau aux États-Unis à la fin de 2016 se soit hissée au palmarès *Technology Fast 500* de Deloitte à peine quelques années plus tard », souligne Jean-François Côté, cofondateur et PDG de district m. « Ces prix prestigieux témoignent des heures de dur labeur consacrées à l’entreprise depuis les tout débuts et nous inspirent à continuer d’innover pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle. »

« Nous sommes également fiers d’annoncer que M. Remi Fournier, cofondateur de Fibrenoire, a rejoint l’entreprise à titre de directeur de la gestion des revenus. Remi mettra à profit sa vaste expertise en échanges B2B afin d’accompagner district m dans sa croissance et lui permettre d’atteindre de nouveaux sommets». À cela, Jean-François Côté ajoute que « la reconnaissance

Fast 500 de Deloitte souligne à la fois le succès que nous avons obtenu jusqu'à présent aux États-Unis, mais s'aligne aussi avec nos plans stratégiques visant à renforcer et à développer davantage notre présence dans ce marché clé ».

Quant à ses nouvelles fonctions, M. Fournier explique que « district m a atteint un stade que très peu d'entreprises ont la chance d'atteindre, et une fois qu'on a connu l'excitation de mener une entreprise à cette étape, ce sentiment ne peut être égalé ».

« Félicitations aux gagnants du palmarès Technology Fast 500 de 2018 de Deloitte pour cette impressionnante réalisation », déclare [Sandra Shirai](#), vice-présidente de Deloitte LLP et dirigeante des technologies, médias et télécommunications aux É.-U. « Ces entreprises sont des innovateurs qui ont su convertir leurs idées novatrices en produits, services et expériences capables d'attirer l'attention de nouveaux clients et de stimuler une croissance remarquable », ajoute-t-elle.

« Les fabricants de logiciels, qui représentent près de deux entreprises sur trois de la liste, continuent de produire certaines des technologies les plus intéressantes du XXI^e siècle, dont des innovations en intelligence artificielle, analytique prédictive et robotique », indique [Mohana Dissanayake](#), associé chez Deloitte & Touche LLP, et leader de l'industrie en matière de technologies, médias et télécommunications, au sein du groupe de vérification et de certification de Deloitte. « Le classement de cette année illustre ce qui est probablement un phénomène national, où maintes entreprises de partout en Amérique transforment la façon de faire des affaires en combinant des recherches et du développement de pointe, la création d'entreprises et une croissance rapide », conclut-il.

Le palmarès Technology Fast 500 de Deloitte présente un classement des entreprises — tant publiques que privées — dont la croissance est la plus rapide dans les domaines des technologies, des médias, des télécommunications, des sciences de la vie et des technologies

À PUBLIER IMMÉDIATEMENT



énergétiques en Amérique du Nord. Les gagnants du palmarès sont sélectionnés en fonction du pourcentage de croissance des recettes des années financières de 2014 à 2017.

Pour être admissibles à cette reconnaissance, les entreprises doivent posséder une propriété intellectuelle ou une technologie brevetée qui est vendue à leurs clients et dont les produits contribuent à une majeure partie de leurs recettes d'exploitation. Les entreprises doivent avoir des produits d'exploitation d'au moins 50 000 de dollars américains pour l'année de référence, et d'au moins 5 millions de dollars américains pour l'année en cours. Elles doivent en outre faire des affaires depuis au moins quatre ans et avoir leur siège social en Amérique du Nord.

À propos de district m

district m est un *exchange publicitaire* qui crée des marchés ouverts et transparents et connecte rapidement les éditeurs et les annonceurs afin de maximiser la demande en publicité numérique d'aujourd'hui. Depuis ses débuts, elle a été un partenaire de monétisation de confiance pour 2 500 éditeurs dans le monde en stimulant une demande croissante par l'entremise de plus de 200 partenariats de marques uniques.

À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à l'un ou plusieurs membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), une société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, son réseau de cabinets membres et ses entités apparentées. DTTL et ses cabinets membres constituent des entités juridiques distinctes et indépendantes. DTTL (appelé également « Deloitte mondial ») n'offre aucun service aux clients. Aux États-Unis, Deloitte fait référence à l'un ou plusieurs cabinets membres de DTTL aux États-Unis, leurs entités apparentées qui exercent leurs activités en utilisant le nom « Deloitte » dans ce pays et leurs entreprises affiliées. Certains services peuvent ne pas être offerts aux clients d'attestation selon la réglementation de la comptabilité publique. Veuillez consulter le site www.deloitte.com/about pour en apprendre davantage sur notre réseau mondial de cabinets membres.

À PUBLIER IMMÉDIATEMENT



###

--

Pour en savoir plus :

Sandrine Tessier

sandrine@districtm.net

514 690-7823